

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 07 juillet 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 58
Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, M Charles MEYER-KUHN, M Pascal ROBINEAU, M Claude HOLTZMANN, Mme Marie-Antoinette HITTLER, M Christian GANGLOFF, M Edmond FABACHER, M Alfred THALMANN, M Charles SUSS, M Gérard WALTER, M Gilbert LIEHN, Mme Murielle CLAUSS, M Alphonse SIBLER,

Etaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Nicolas NAGEL, Mme Evelyne LEDIG, Mme Marie-Claude FILSER, M Marc BRUDER, Mme Béatrice HUHNS, M Jean-Jacques BASTIAN, M Arnaud PABST,

Absents (titulaires) : Mme Adrienne KIEFFER, M Jean-Pierre METZGER, M Pascal CHRISTMANN,

DEL. N° 096/2008conseil

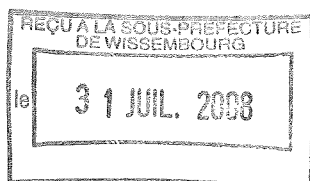
OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique de première classe.

- Vu les compétences de la communauté de communes,
- Vu l'avis du bureau du 30 juin 2008,
- Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique de première classe permanent à temps complet,
- de rédiger le profil de poste et de procéder aux formalités de publicité,
- de charger le président à procéder au recrutement de l'agent par arrêté,
- d'autoriser le président à signer tout document y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 23 juillet 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Haas".

